

RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS  
SUR L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE QUÉBÉCOIS

Analyse et recommandations – 18 avril 2013

Innover pour  
pérenniser le système  
de retraite

Un contrat social pour renforcer  
la sécurité financière de  
tous les travailleurs québécois

# Un rapport de concertation, de réflexion et d'audace

---

**7** experts

**18** mois de travail

**22** groupes et organismes consultés

**37** mémoires reçus

# Le système de retraite québécois



**3<sup>e</sup> étage** VOLONTAIRE

## **Initiatives privées**

Régimes complémentaires de retraite  
et épargne personnelle

**2<sup>e</sup> étage** OBLIGATOIRE POUR LES TRAVAILLEURS

## **Régime de rentes du Québec**

**1<sup>er</sup> étage** LA PLUPART DES CITOYENS

## **Sécurité de la vieillesse (fédéral)**

Source : Régie des rentes du Québec

# Des régimes publics qui atteignent leurs objectifs

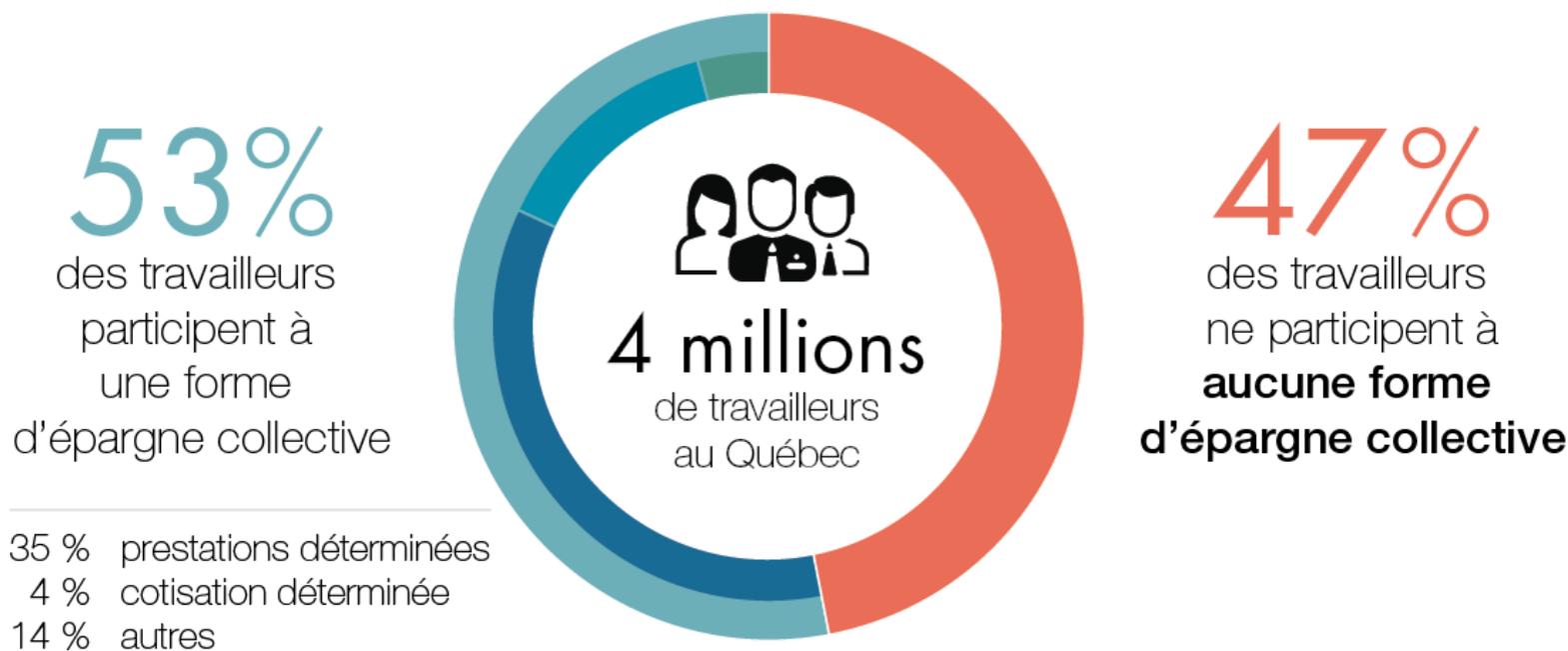
- ◆ Taux de remplacement brut des régimes de retraite publics à 65 ans

% du salaire moyen	50 %	100 %	150 %
Québec	82 %	47 %	32 %
Moyenne G7	56 %	44 %	38 %
Moyenne OCDE	57 %	42 %	37 %

Sources : Étude OCDE 2008 et Régie des rentes du Québec

# Les travailleurs québécois

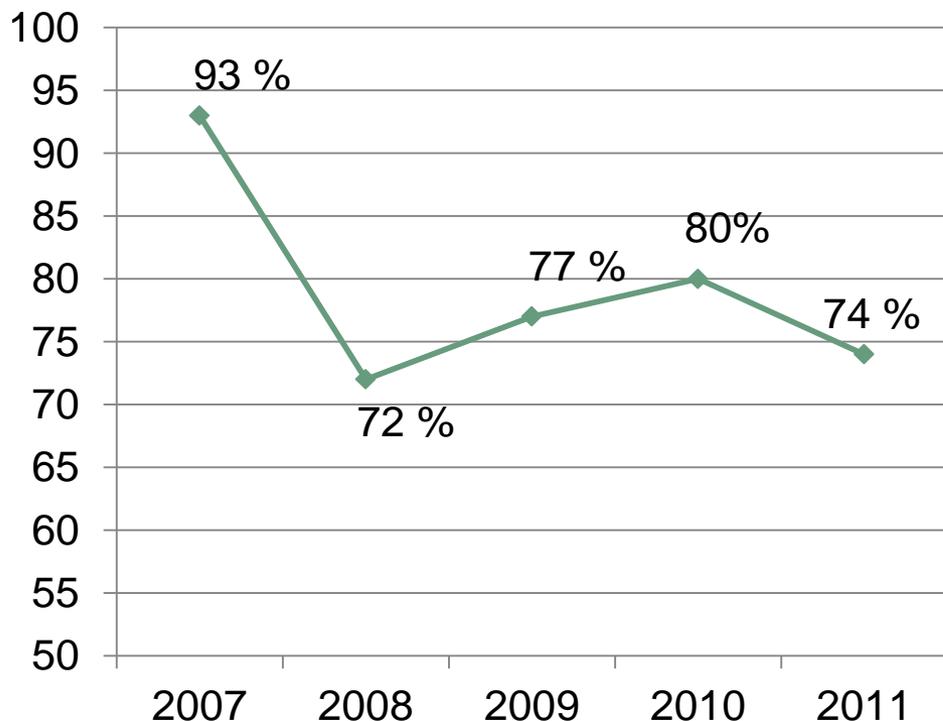
## Les travailleurs québécois et la **RETRAITE**



Source : Régie des rentes du Québec

# Situation financière des régimes à prestations déterminées supervisés par la RRQ

## Degré de solvabilité médian des régimes au Québec



Source : Régie des rentes du Québec

## Déficits de solvabilité

- ◆ **37 G\$** au 31 décembre 2011
- ◆ Total estimé à **41 G\$** au 31 décembre 2012

# Répartition des participants et bénéficiaires selon le degré de solvabilité

## SOLVABILITÉ DES RÉGIMES à prestations déterminées supervisés par la RRQ



Résultats estimatifs au 31 décembre 2011 de la Régie des rentes du Québec, excluant les participants et bénéficiaires aux régimes en voie de terminaison, de fusion totale ou pour lesquels les données sont incomplètes.

Ce qui  
s'est passé...

# **Ce qui s'est passé...**

---

**Démographie**

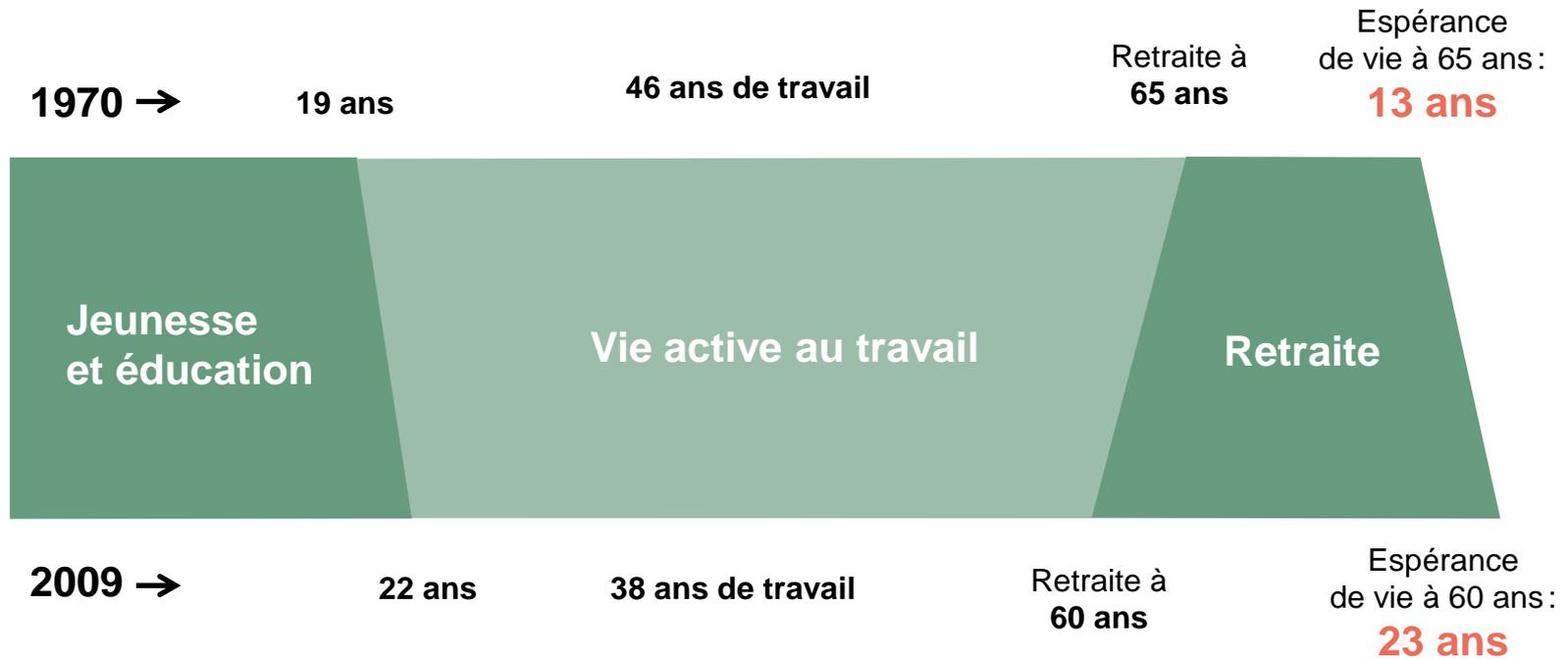
**Baisse des taux d'intérêt**

**Rendements des marchés boursiers**

**Congés de cotisations**

**Améliorations**

# Démographie

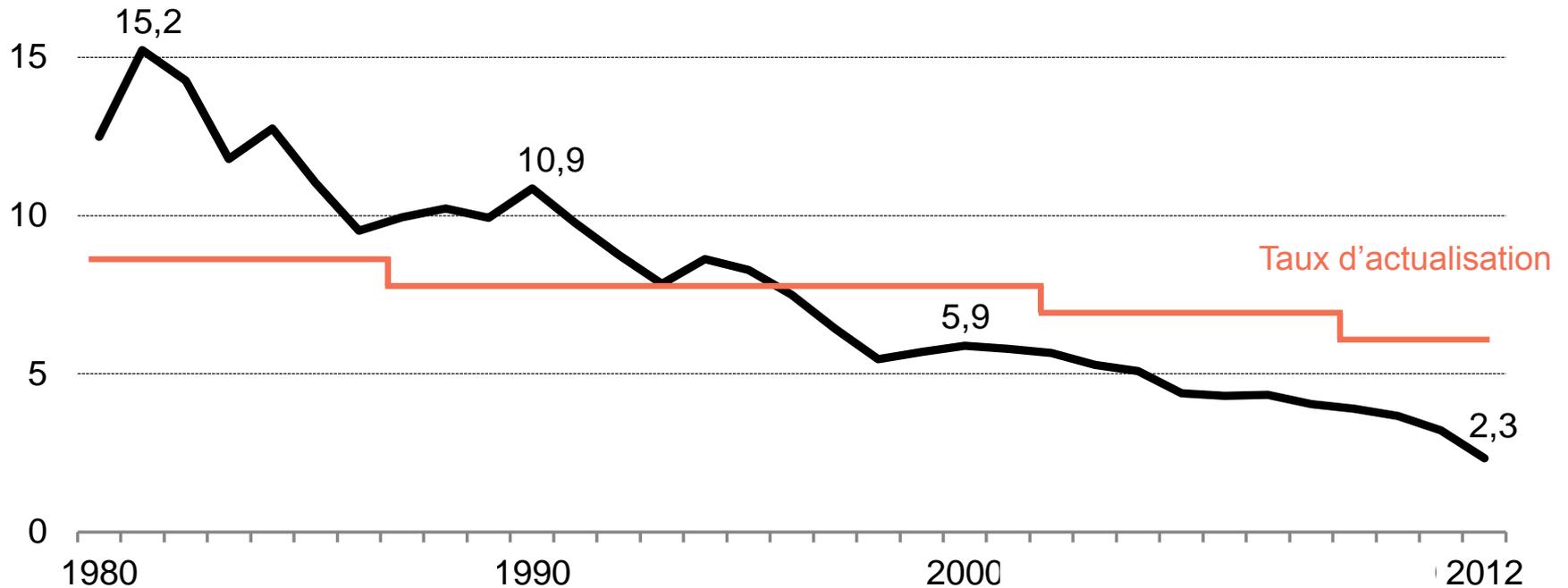


Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, Institut de la statistique du Québec, Régie des rentes du Québec et Statistique Canada.

**On vit plus vieux, on part plus tôt**

# Baisse des taux d'intérêt

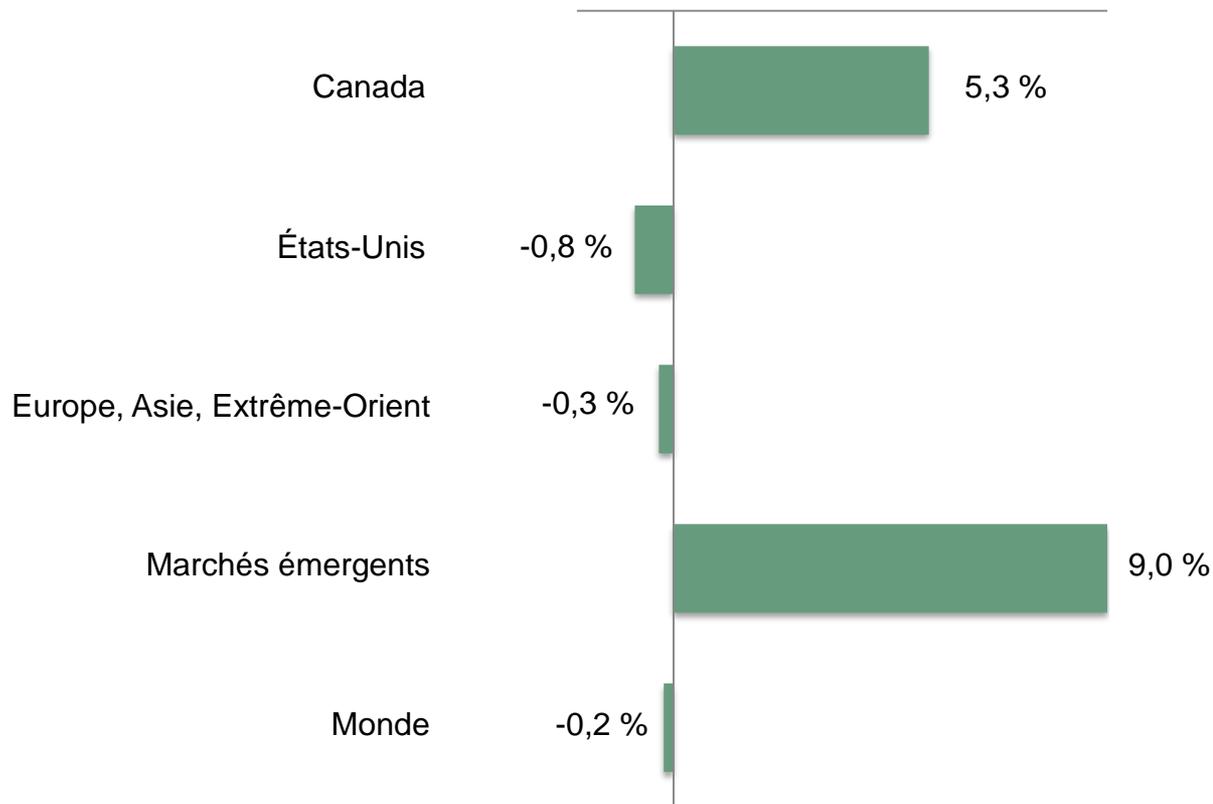
Rendements à l'échéance des obligations fédérales dont l'échéance est supérieure à 10 ans



Source : Statistique Canada

# Rendements des marchés boursiers décevants depuis plus de 10 ans

Rendement des indices - Janvier 2001 à décembre 2012  
Rendement annualisé en dollars canadiens



Source : Caisse de dépôt et placement du Québec

# Ce qui s'est passé...

---

**Démographie**

**Baisse des taux d'intérêt**

**Rendements des marchés boursiers**

**Congés de cotisation**

**Améliorations**



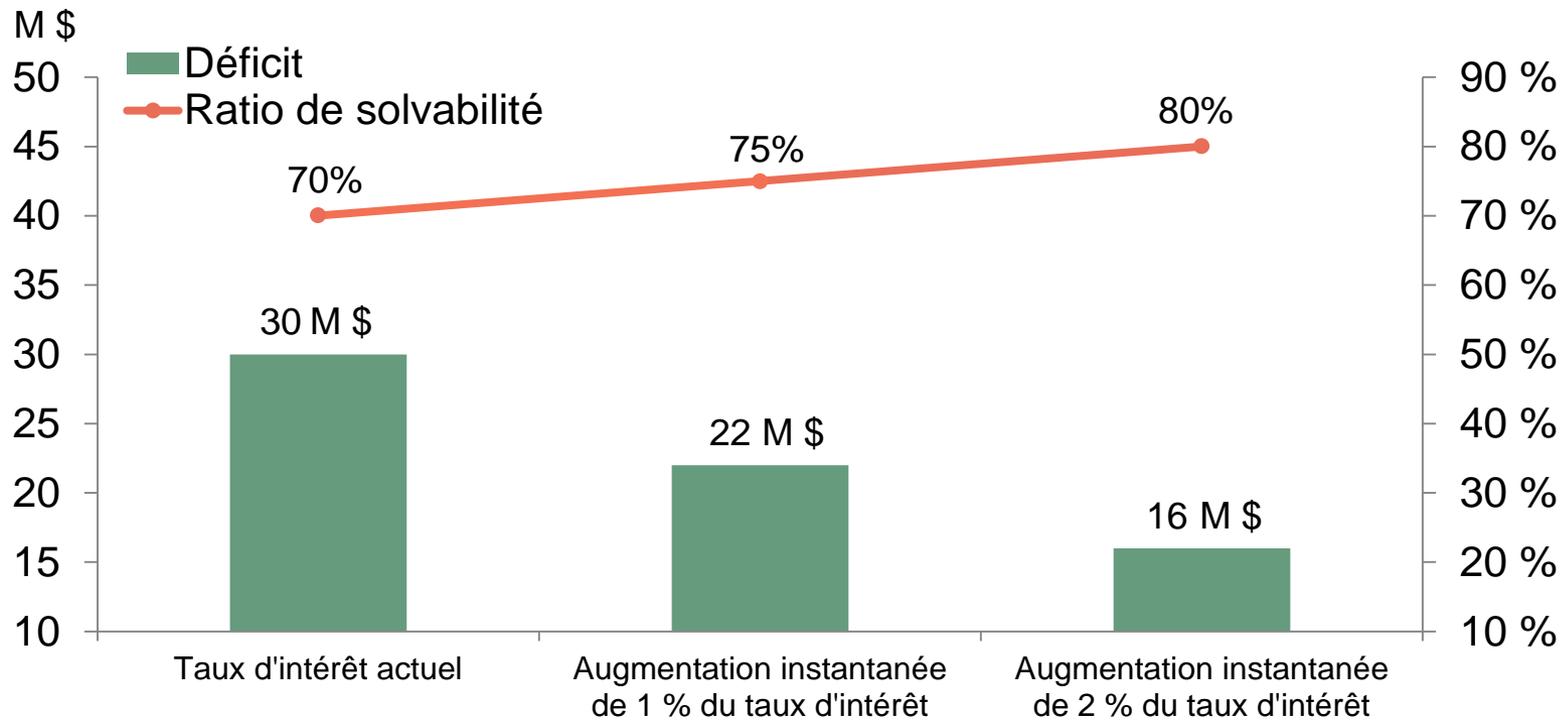
***Utilisation  
des excédents  
d'actif***



Des  
solutions?

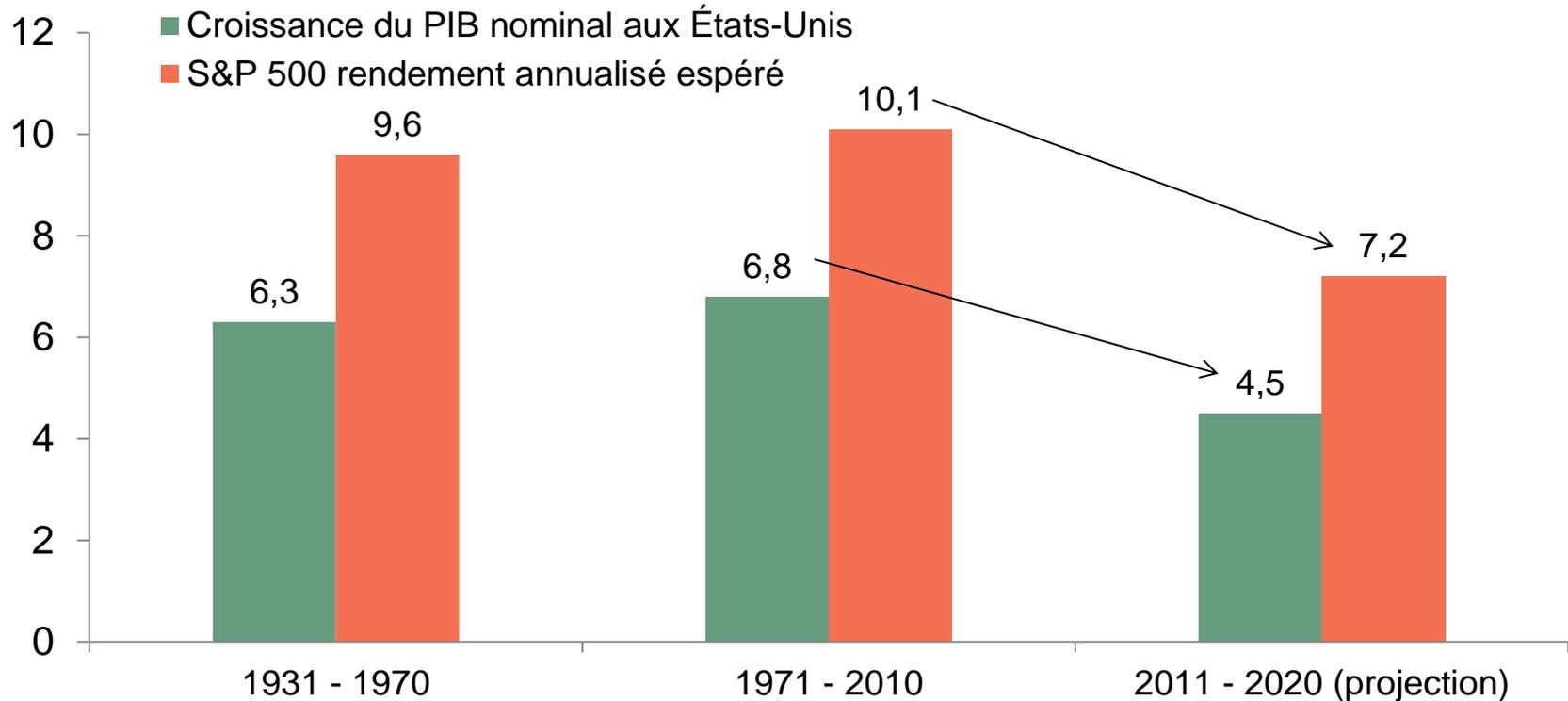
# Des solutions?

## ◆ Hausse des taux d'intérêt? *Insuffisant*



# Des solutions?

## ◆ Rendements futurs? *Insuffisant*



Source : Caisse de dépôt et placement du Québec

# Des solutions?

- ◆ Hausse des taux d'intérêt? ***Insuffisant***
- ◆ Rendements futurs? ***Insuffisant***
- ◆ Démographie? ***Insuffisant***
  
- ◆ Redéfinir les prestations? ***Solutions à envisager***
- ◆ Revoir le financement? ***Solutions à envisager***

**Le statu quo n'est pas une option**

Depuis 15 ans  
aux Pays-Bas...

# Systeme néerlandais

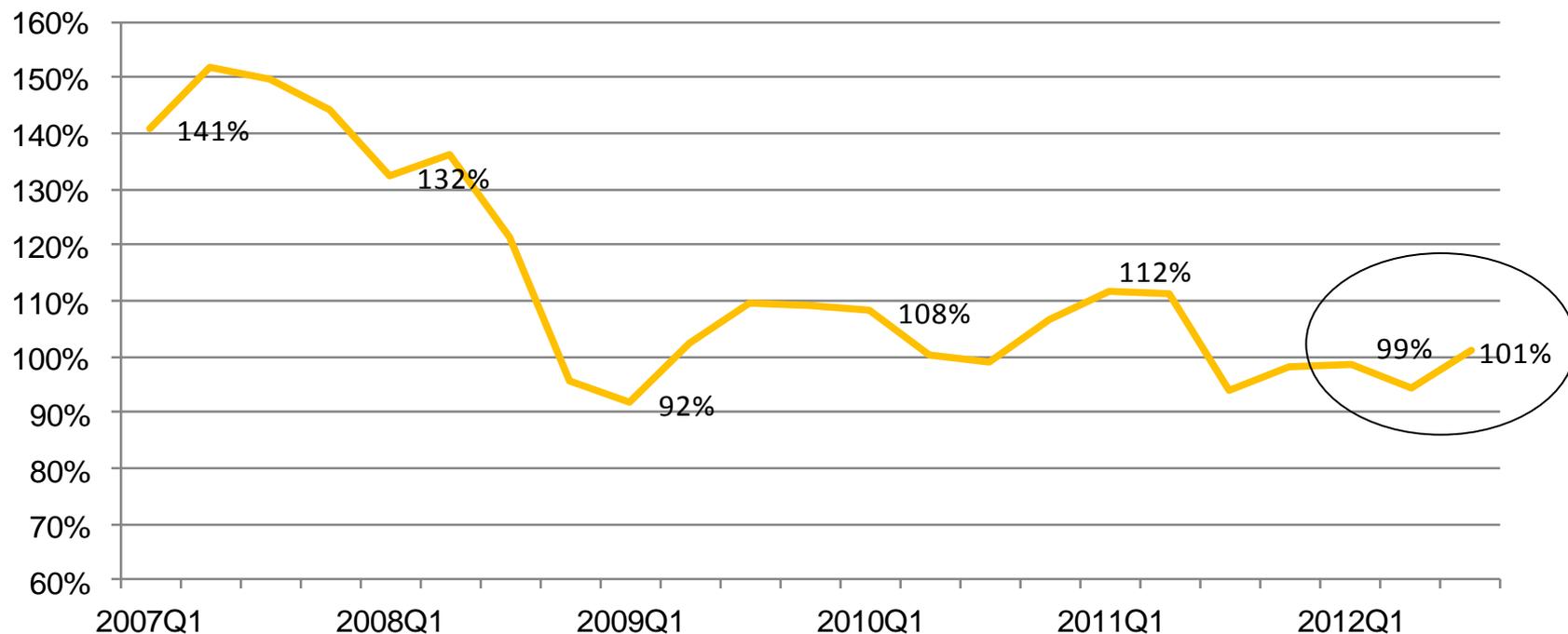
- ◆ Un des systèmes les plus performants au monde
- ◆ Régimes complémentaires de retraite pleinement capitalisés
  - Prestations à la retraite selon une formule salaire carrière
  - Indexation des rentes conditionnelle à la santé financière du régime

# Systeme néerlandais

- ◆ Financement sous le signe de la prudence
  - Probabilité de 97,5 % d'être pleinement capitalisé sur un an
- ◆ Pour la majorité des régimes, le niveau de capitalisation requis est de 130 %
  - Taux de capitalisation minimal de 105 %
  - Réserve additionnelle de l'ordre de 25 %
- ◆ Choix du taux d'actualisation encadré par l'organisme de réglementation

# Le système néerlandais et la crise financière

## Ratio de financement des régimes privés néerlandais



Source : De Nederlandsche Bank

Maintenant,  
dans une province  
près de chez vous...

# Régime de pension à risques partagés

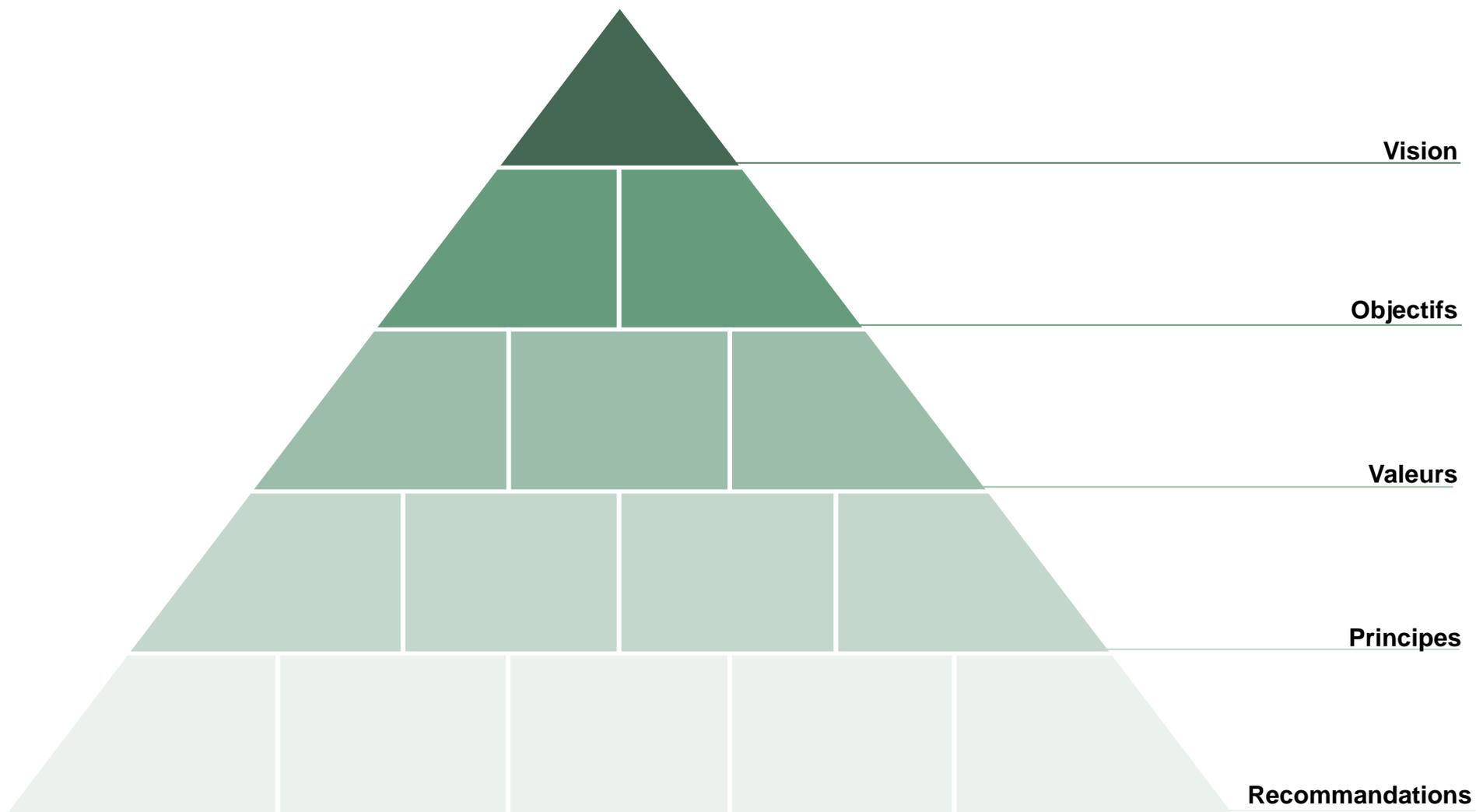
- ◆ Approche similaire au modèle néerlandais
- ◆ Deux niveaux de prestations
  - Prestations de base
  - Prestations accessoires
- ◆ Financement selon le principe de gestion prudente
  - Vise une grande sécurité des prestations mais pas de garantie

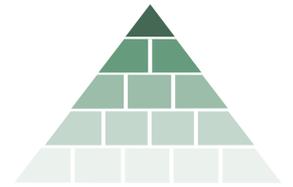
# Régime de pension à risques partagés

- ◆ La gestion des risques est largement encadrée
  - Politique de financement obligatoire
  - Utilisation d'une approche « stochastique »
  - Encadrement de l'utilisation des excédents d'actifs
  - Plan de redressement des déficits
- ◆ Possibilité de convertir le passé
  - Transformation d'un salaire final en un salaire carrière
  - Indexation post-retraite devient une prestation accessoire
  - Élimination partielle de la retraite anticipée subventionnée

Objectifs, valeurs,  
principes et  
recommandations

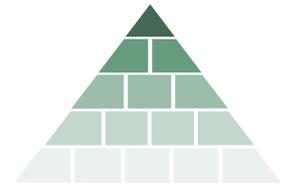
# Un juste équilibre qui mène à une solution d'ensemble





Systeme  
de retraite  
québécois  
viable

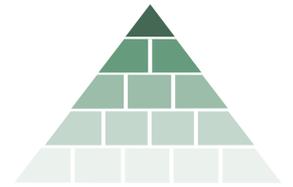
# Objectifs



**Sécurité  
financière  
à la retraite**

**Pérennité  
du système  
de retraite**

# Valeurs

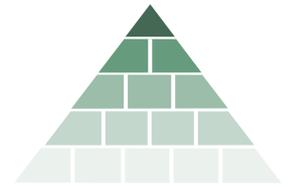


Transparence

Équité inter-  
générationnelle

Responsa-  
bilisation

# Principes



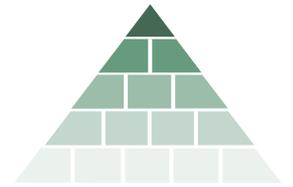
Vérité  
des coûts

Cadre  
législatif  
flexible

Mutualisation

Diversité  
des sources  
de revenu

# Recommandations



**Revenir  
à la réalité  
financière**

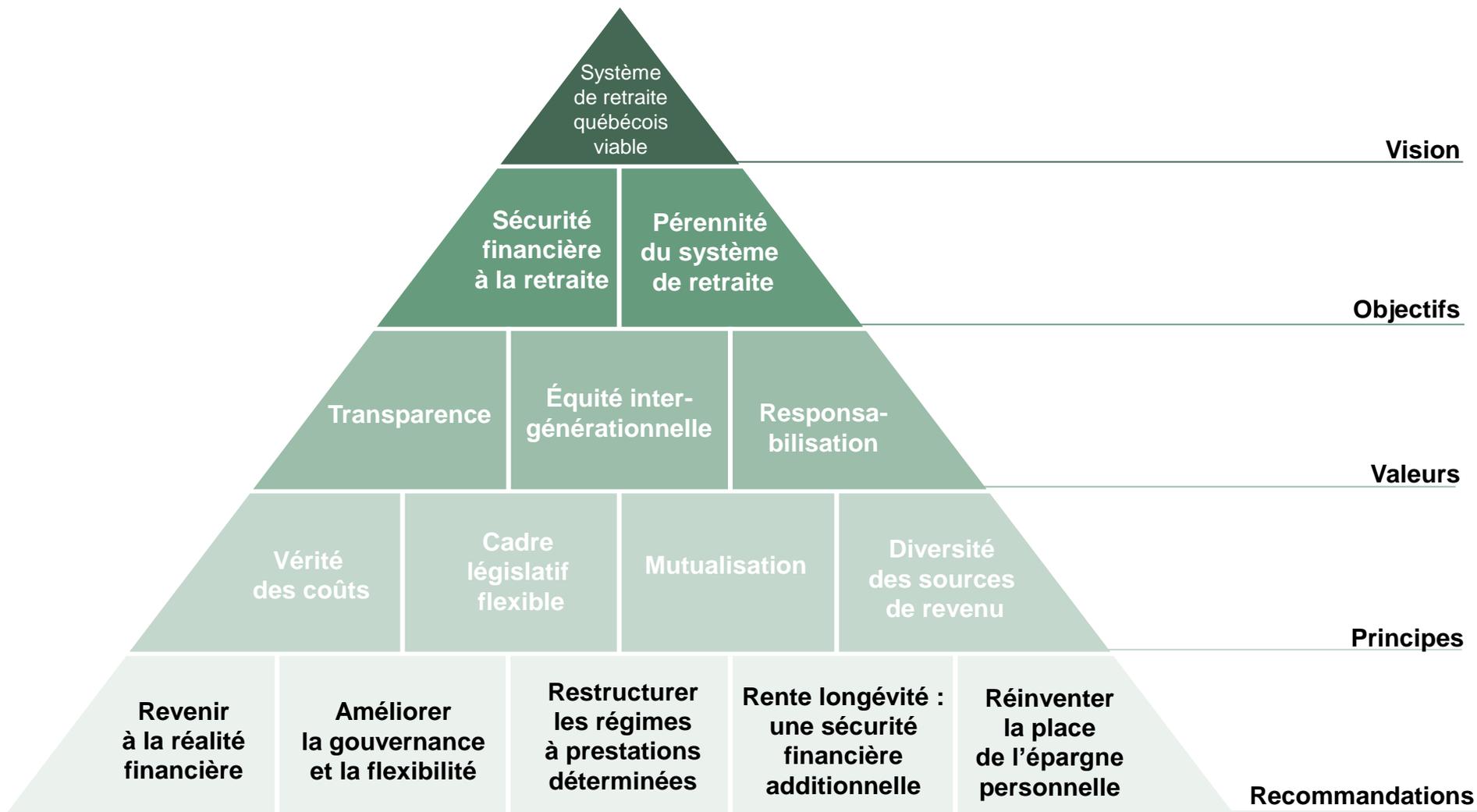
**Améliorer  
la gouvernance  
et la flexibilité**

**Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées**

**Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle**

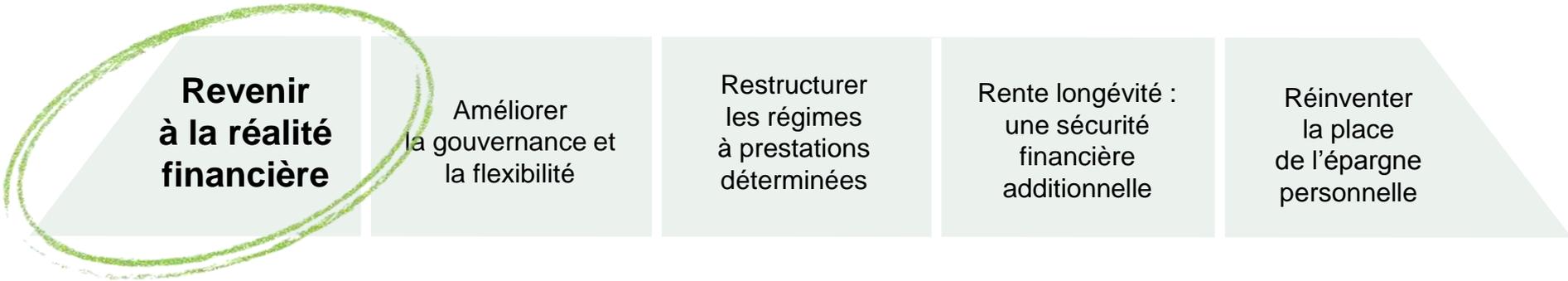
**Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle**

# Un juste équilibre qui mène à une solution d'ensemble



Régimes  
à prestations  
déterminées

# Recommandations



**Revenir  
à la réalité  
financière**

Améliorer  
la gouvernance et  
la flexibilité

Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées

Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle

Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle

# Revenir à la réalité financière

- ◆ Règles actuelles sont complexes
- ◆ Deux méthodes
  - Capitalisation → continuité, 15 ans
  - Solvabilité → terminaison, 5 ans
- ◆ Multiples mesures d'allègement
  - Allonger la période d'amortissement
  - Soustraire certains régimes

# Revenir à la réalité financière

- ◆ Simplifier les règles de financement
- ◆ Protéger la promesse de base des régimes
- ◆ Assurer la pérennité et la viabilité des régimes
- ◆ Se rapprocher de la « vérité des coûts »



- ◆ Nouvelle règle de financement
  - Appliquée de façon uniforme à tous les régimes

# Nouvelle règle de financement

- ◆ « Capitalisation améliorée » → continuité
- ◆ Identique à la capitalisation actuelle sauf pour le taux d'escompte
  - Taux différent avant et après la retraite
- ◆ Amortissement des déficits
  - Période de 15 ans initialement
  - Ramenée graduellement sur 10 ans

# Nouvelle application de la règle de solvabilité

- ◆ Encadre la gestion de l'excédent d'actif
- ◆ Établit le niveau de la dette de l'employeur en cas de terminaison du régime

# Impact de la nouvelle règle de financement

- ◆ Sur le coût de service courant
  - Augmentation de 15 % à 20 % pour tous les régimes
- ◆ Sur le passif → Entre la capitalisation actuelle et la solvabilité
  - Pour les régimes assujettis à la solvabilité
    - Réduction du déficit à financer et des paiements d'amortissement
  - Pour les régimes soustraits à la solvabilité
    - Augmentation du déficit à financer et des paiements d'amortissement

**Règle plus simple se rapprochant de la vérité des coûts**

# Autres mesures proposées

- ◆ Nouvelle formule pour la détermination des valeurs de transfert
  - Meilleur reflet de la réalité financière
  - Plus équitable
- ◆ Mesures pour améliorer la gestion des risques
  - Politique de financement obligatoire
  - Analyse périodique des niveaux de risques

# Recommandations

Revenir  
à la réalité  
financière

**Améliorer la  
gouvernance  
et la flexibilité**

Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées

Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle

Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle

# Améliorer la gouvernance et la flexibilité

- ◆ Régler l'enjeu de l'asymétrie entre le financement des déficits et l'utilisation des excédents d'actif
  - Rembourser une partie de l'excédent d'actif à l'employeur, sous réserve de certaines conditions
- ◆ Sécuriser les rentes des retraités
  - Permettre le transfert de la responsabilité à un assureur

# Améliorer la gouvernance et la flexibilité

- ◆ Faciliter le partage des coûts entre les employeurs et les participants
  - Coût de service courant et paiements d'amortissement de déficit
  - Modalités convenues entre les parties
  - Pour les régimes dont l'employeur est public, rendre obligatoire un partage du coût de service courant à 50-50

# Recommandations

Revenir  
à la réalité  
financière

Améliorer  
la gouvernance et  
la flexibilité

**Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées**

Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle

Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle

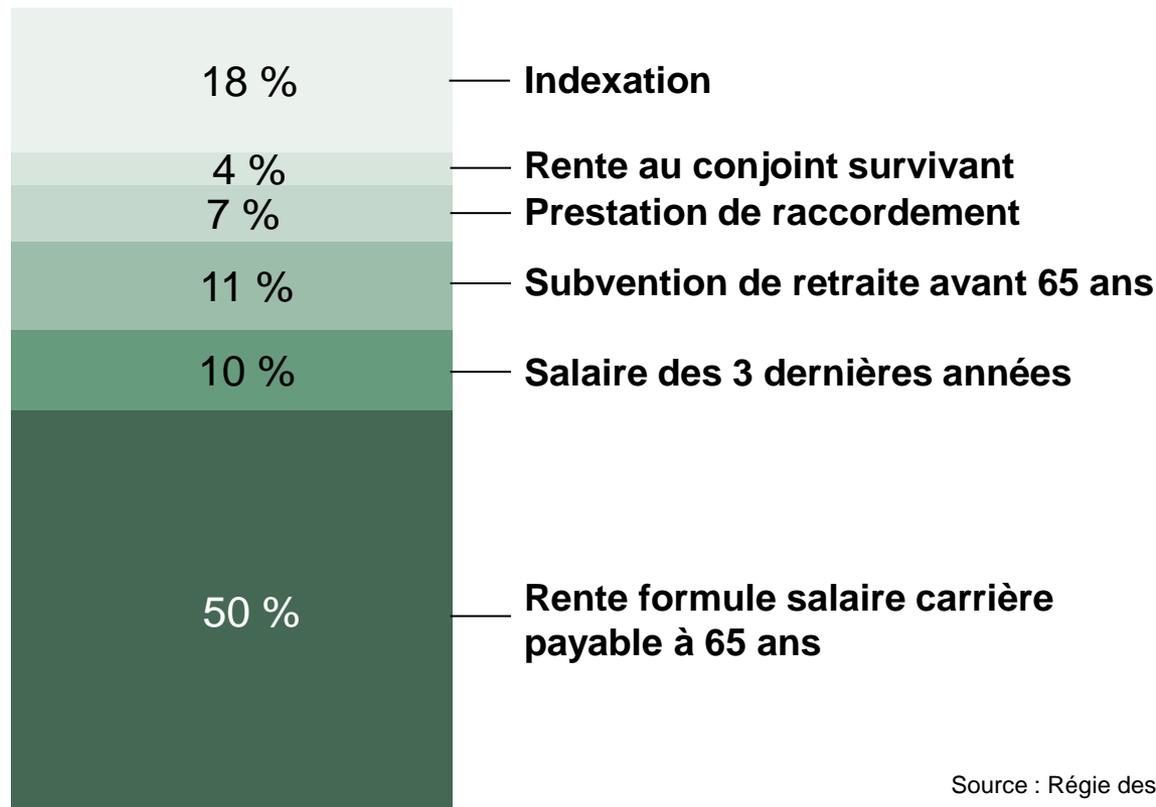
# Restructurer les régimes à prestations déterminées

- ◆ Les objectifs sont de permettre aux parties prenantes
  - D'adapter les régimes aux nouvelles réalités économiques et démographiques
  - D'atteindre un juste équilibre entre sécurité et capacité de payer
- ◆ Règles de base
  - Respecter le processus de négociations/discussions
  - Protéger la rente de base et les rentes en cours de versement
  - Tenir compte de l'équité intergénérationnelle

# Restructurer les régimes de retraite

## Services futurs

Répartition du coût de service courant  
(*régime indexé* à l'inflation moins 1 %)

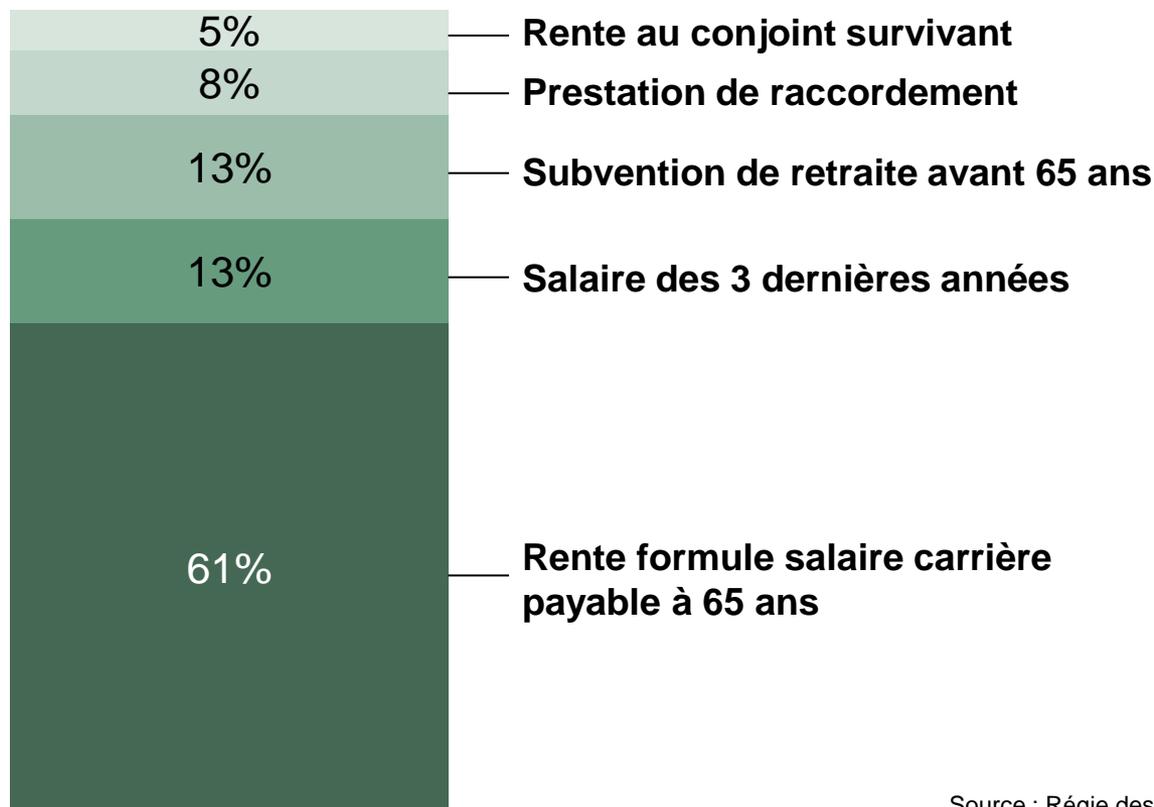


Source : Régie des rentes du Québec

# Restructurer les régimes de retraite

## *Services futurs*

### Répartition du coût de service courant (*régime non indexé*)



Source : Régie des rentes du Québec

# Restructurer les régimes de retraite

## *Services passés*

- ◆ Permettre cette restructuration pendant une période temporaire de 5 ans
- ◆ Cette restructuration devra faire l'objet d'une négociation ou d'une consultation auprès des participants
  - La rente de base ne pourra pas être réduite
  - Les rentes des retraités ne pourront pas être réduites

# Restructurer les régimes de retraite

## *Services passés*

- ◆ Les parties devront s'entendre sur les modalités

	Participants actifs	Retraités
Indexation après la retraite	✓	✓
Indexation avant la retraite (rente différée)	✓	
Rente au conjoint survivant	✓	
Prestation de rattachement	✓	
Subvention de retraite avant 65 ans	✓	
Bénéfices d'anticipation inclus dans la prestation de départ avant la retraite	✓	
Cessation de la prise en compte de l'évolution des salaires lors de la transformation d'un régime salaire final en un régime salaire carrière	✓	

# Restructurer les régimes de retraite

## *Services passés*

- ◆ Au cours des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, s'il n'y a pas d'entente, action unilatérale de l'employeur possible
  - Portant uniquement sur l'indexation
  - Moyennant une contribution financière de l'employeur au régime dans une proportion équivalente à celle de la réduction du déficit

# Régimes à prestations déterminées

- ◆ Une nouvelle règle de financement plus simple et uniforme pour tous
- ◆ Une flexibilité pour le partage des coûts
  - Partage obligatoire à 50-50 du coût de service courant pour le secteur public
- ◆ Une réflexion sur les prestations autres que la rente de base et les rentes en cours de versement
  - Services futurs
  - Services passés

Rente longévité  
et épargne  
personnelle

# Recommandations

Revenir  
à la réalité  
financière

Améliorer  
la gouvernance et  
la flexibilité

Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées

**Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle**

Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle

# Le système de retraite québécois



2<sup>e</sup> étage INNOVATION  
POUR TOUS LES TRAVAILLEURS  
**Rente longévité**

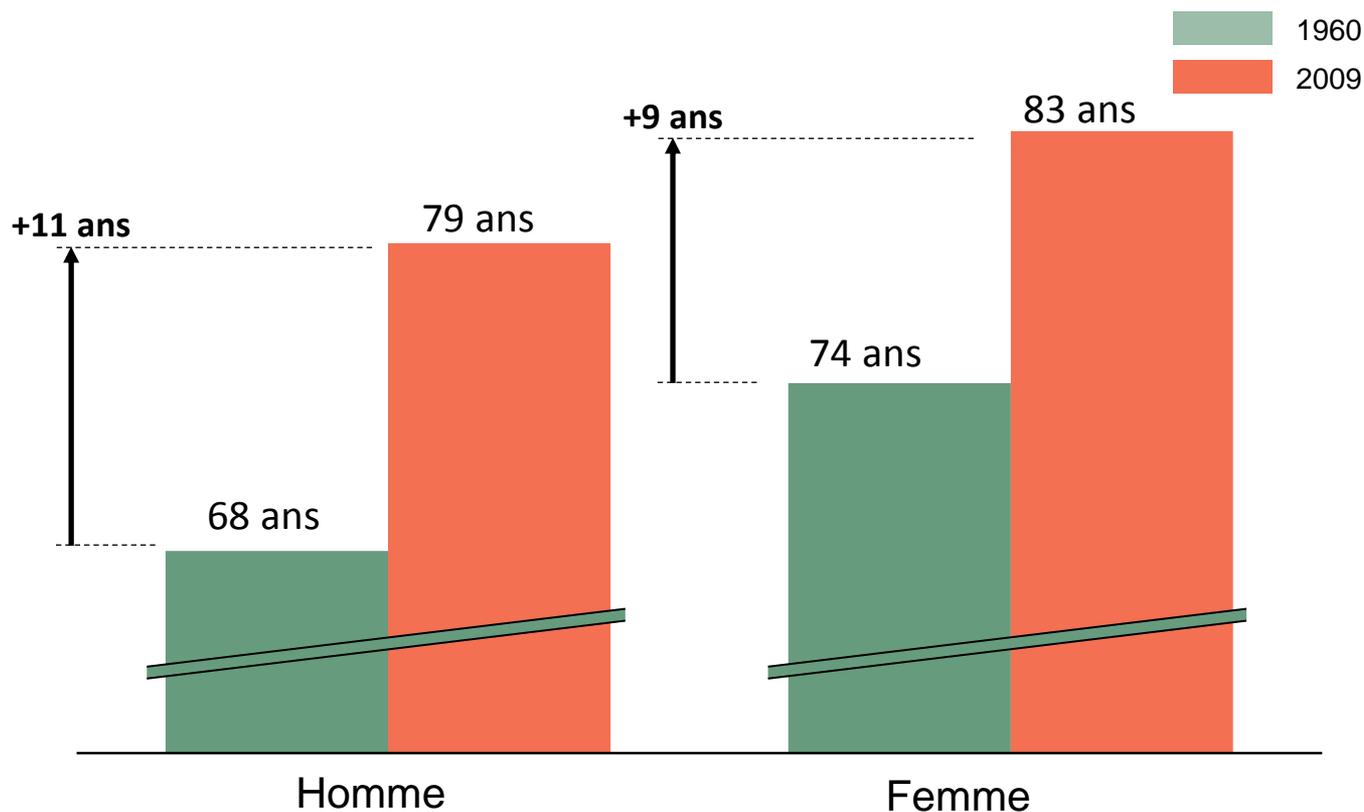
# Caractéristiques de la rente longévité

- ◆ Nouveau régime à prestations déterminées pour tous les travailleurs québécois
- ◆ Rente égale à 0,5 % du salaire jusqu'à concurrence du Maximum des gains admissibles pour chaque année de cotisation
- ◆ Rente payable à compter de 75 ans
- ◆ Rente totalement capitalisée
  - Un coût total de 3,3 % des salaires, partagé également entre les travailleurs et les employeurs

# Illustrations de la rente longévité

- ◆ Concrètement, les prestations profitent aux travailleurs :
  - Après 5 ans de cotisation : 2,5 % du salaire indexé
  - Après 20 ans de cotisation : 10 % du salaire indexé
  - Après 40 ans de cotisation : 20 % du salaire indexé

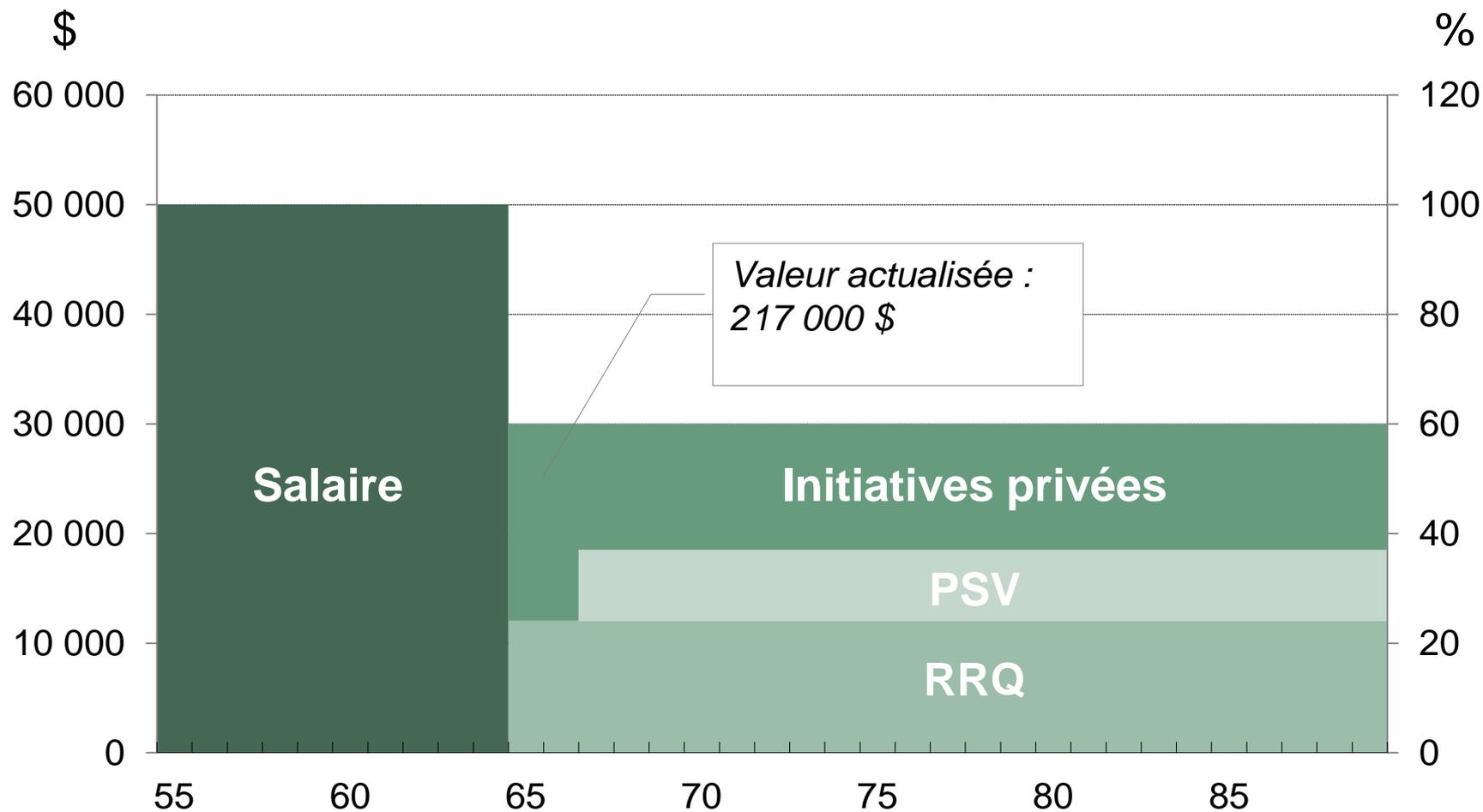
# Augmentation de l'espérance de vie depuis 1960



Source : Statistique Canada

# Composition du revenu à la retraite

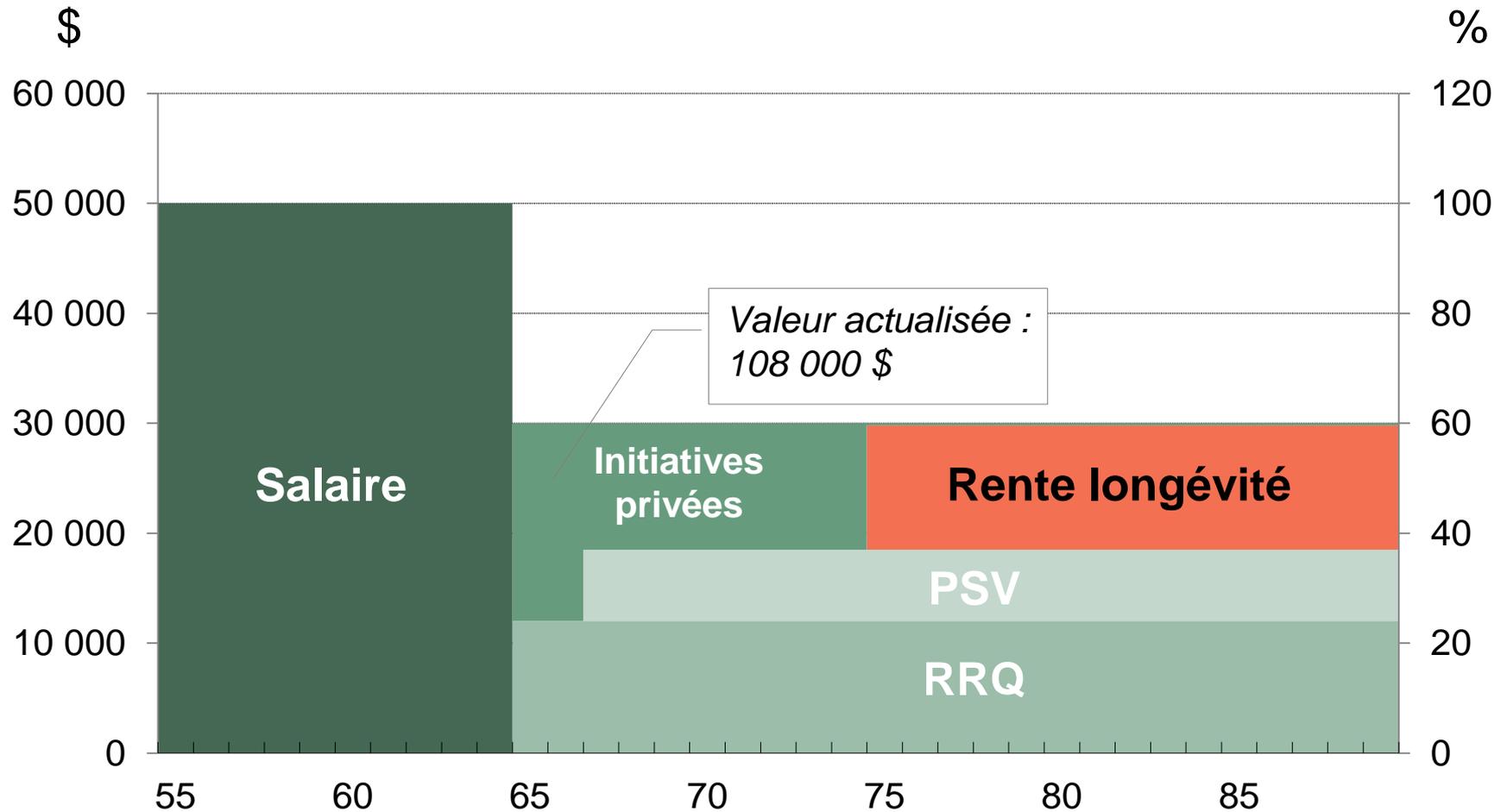
## *Systeme actuel*



Source : Régie des rentes du Québec

# Composition du revenu à la retraite

## Systeme avec la rente longévité



Source : Régie des rentes du Québec

# Cotisations à la rente longévité

- ◆ Cotisations à la rente longévité : 4 G\$
- ◆ Cotisations en plus de l'épargne actuelle: estimées à 2 G\$
  - Parce que, pour les 2 millions de participants à un régime collectif, les coûts seront nuls ou réduits vu une réallocation de l'épargne

# Avantages de la rente longévité

- ◆ Respecte l'**équité intergénérationnelle**
- ◆ Assure une **gestion efficiente** de l'épargne
  - Faibles frais d'administration et de gestion
  - Gestion professionnelle
- ◆ **Mutualise** le risque de longévité

# Avantages de la rente longévité

- ◆ **Enlève de la pression** sur les régimes à prestations déterminées
- ◆ **Réduit l'écart entre les** participants à des régimes à prestations déterminées et les autres travailleurs
- ◆ **Facilite la planification** de la retraite

# Recommandations

Revenir  
à la réalité  
financière

Améliorer  
la gouvernance et  
la flexibilité

Restructurer  
les régimes  
à prestations  
déterminées

Rente longévité :  
une sécurité  
financière  
additionnelle

**Réinventer  
la place  
de l'épargne  
personnelle**

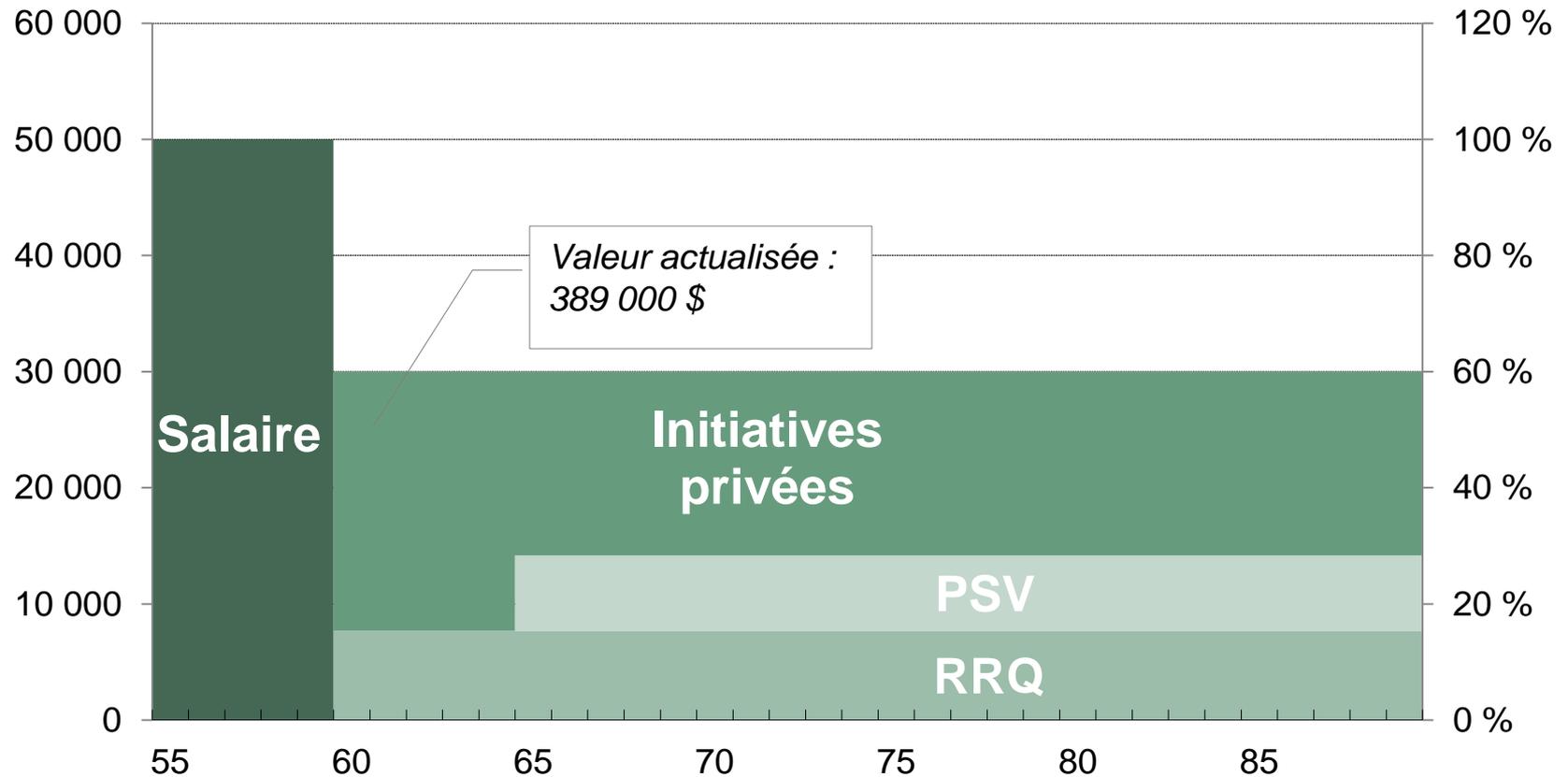
# Réinventer la place de l'épargne personnelle

- ◆ Favoriser la diversification des sources de revenu en optimisant leur utilisation
- ◆ Mise en œuvre rapide des RVER
  - RVER non requis s'il y a en place un régime de pension agréé, un REER collectif ou un CELI collectif
  - Encadrement des frais et de leur divulgation par la RRQ

# Réinventer la place de l'épargne personnelle

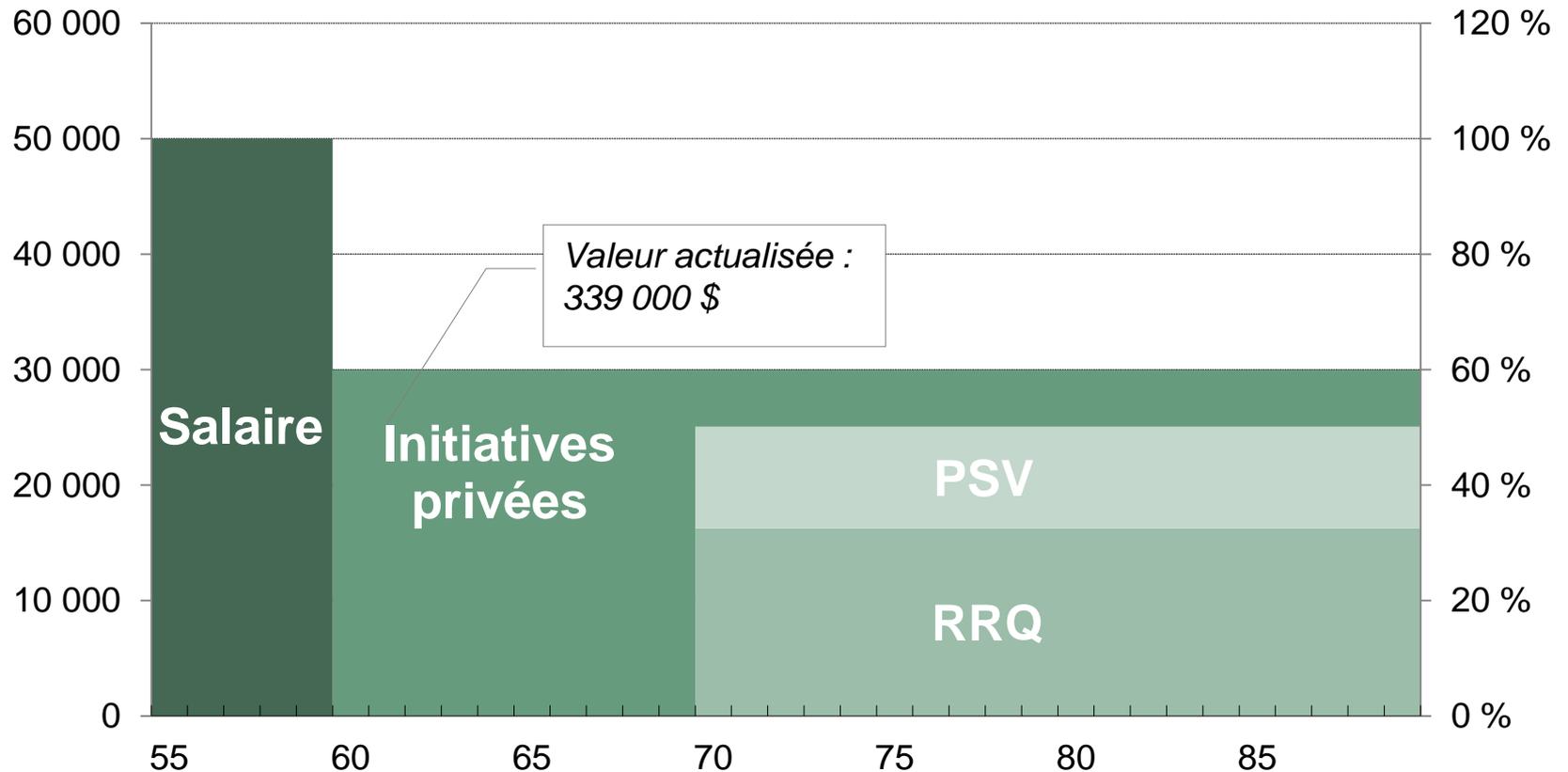
- ◆ Permettre le versement variable d'un régime à cotisation déterminée selon modèle FRV
- ◆ Permettre le décaissement plus rapide des sommes immobilisées après 60 ans

# Réinventer la place de l'épargne personnelle



Source : Régie des rentes du Québec

# Réinventer la place de l'épargne personnelle



Source : Régie des rentes du Québec

# Innover pour pérenniser

